

### Sous-section 2.—Actif et passif des provinces.

Les éditions antérieures de l'Annuaire donnent les dettes directes totales des gouvernements provinciaux et un état détaillé de leur actif. A la suite de la Conférence dont il est question à la page (932), il est maintenant possible de donner un bilan uniforme des provinces pour l'année fiscale terminée en 1933. Conformément aux méthodes modernes de comptabilité, ce bilan est divisé en trois grandes catégories distinctes, capital, revenu et fiduciaire, tant à l'actif qu'au passif.

De plus, le bilan montre aussi le passif indirect ou contingent de chaque province, bien qu'il n'affecte pas les soldes du bilan.

Pour l'Île du Prince-Édouard, le total de l'actif capital n'est pas équilibré par le total du passif au même compte, ce qui s'explique en grande partie par l'exclusion de tout détail couvrant l'actif improductif, comme les routes, les ponts, les édifices publics, etc.

Les comptes publics de Québec de 1933 ne montrent pas de bilan, bien que celui-ci paraisse dans ceux de 1934. Les statistiques paraissant ici sont celles fournies au Bureau Fédéral de la Statistique par la Trésorerie provinciale.

Comme quelques items de la nomenclature peuvent paraître plutôt vagues, les notes suivantes pourront être de quelque utilité à ceux qui s'intéressent au bilan ici présenté :

#### Actif capital :

*Actif disponible ou réalisable*:—“Les prêts ou avances” sont pleinement garantis. “Les autres services du gouvernement”, dans le cas de la Nouvelle-Écosse, représentent en plus grande partie les routes avec d'autres items au capital, tandis que sous le terme “routes” les chiffres donnés ne représentent que la valeur de remplacement de l'outillage.

*Actif général improductif*:—En Ontario, les édifices publics et les terres, le développement du nord (chemins et fermes), les bonis aux lignes de transmission électrique rurales, les travaux municipaux de secours au chômage et autres petits items sont inclus sous le titre “chemins”. Au Nouveau-Brunswick, les édifices publics ne comprennent pas les édifices du Parlement, sur lesquels on n'a placé aucune valeur. En Saskatchewan, les ponts sont compris avec “chemins”. L'item “Universités et collèges” exige des explications. En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, dans le Québec et l'Ontario, il ne représente aucune valeur, parce que ces provinces ne considèrent pas les universités et collèges comme un actif de la province où ils sont situés, bien que les dépenses du gouvernement pour leur entretien figurent dans les déboursés annuels de l'instruction publique. Au Manitoba, toutes les propriétés d'instruction publique, en outre des universités et collèges contrôlés par le gouvernement, figurent à l'actif. En Saskatchewan, l'université figure dans les édifices publics. En Alberta, les chiffres comprennent les avances et les rachats d'obligations. L'Université de Colombie-Britannique est comprise dans les pertes au compte capital, représentant \$3,678,278 amortis en 1929-30.

#### Passif au compte capital :

“Allocations du gouvernement fédéral pour la dette” représente le prêt pour habitations dans la Nouvelle-Écosse seulement.

“Réserves et surplus” ne s'applique à aucun actif spécifié.